

Guy ISAAC

« L'administration de la justice est considérée avec raison
comme d'un des services publics essentiels »¹

Biographie² : Guy ISAAC est né le 2 mars 1940 à Meknès au Maroc. C'est à la faculté de droit et à l'Institut d'études politiques de Toulouse qu'il réalise ses études supérieures. Il est licencié en droit public et lauréat du concours général des Facultés de droit en 1961. Durant ses études, il travaille en tant qu'assistant de droit public à la Faculté de droit de Toulouse de 1963 à 1966.

Guy ISAAC a rédigé une thèse de doctorat soutenue en 1966 portant sur « *La procédure administrative non contentieuse* », sous la direction d'Olivier Dupeyroux. Il obtient la Mention très bien et les éloges du jury. Reçu au concours d'agrégation des Facultés de droit, section Droit public et science politique en 1968, il débute sa carrière comme professeur à la Faculté de droit de Toulouse en 1969. Il sera ensuite membre du jury du concours d'agrégation en droit public de 1980 à 1981.

Durant sa carrière, il fonde de nombreux projets universitaires, c'est notamment sous son impulsion que le DEA « Etudes internationales et européennes » est mis en place. En tant que fervent défenseur de la construction européenne, Guy ISAAC enseigne un cours de finances publiques européennes au Collège de l'Europe à Bruges entre 1985 et 1993, il crée le DEA de « Droit communautaire » en 1990 et devient également membre du Comité d'expertise du Programme ERASMUS (Bruxelles) de 1988 à 1990.

Au-delà d'être un universitaire de talent, Guy ISAAC est également un homme politique. En effet, il devient adjoint au maire de Toulouse, en charge des relations sociales de 1989 à 1993. « Très universitaire »³, il décède subitement le 30 mars 2000 à Budapest en Hongrie lors d'une mission d'enseignement.

Spécialités : Droit communautaire, droit européen, droit public, droit administratif.

Thèse : *La procédure administrative non contentieuse*, sous la direction de Olivier Dupeyroux, Toulouse, 1968⁴.

Travaux majeurs :

- *Droit communautaire général*, manuel, Masson éditeur, 1983
- « La primauté et l'effet direct du droit communautaire », *Revue de jurisprudence commerciale*, novembre 1987

Divers : Guy ISAAC est l'exemple même de l'universitaire par excellence. Professeur au talent pédagogique exceptionnel, scientifique à la fois visionnaire et rigoureux, il s'est également investi dans des responsabilités de Président d'Université, ou de recteur Chancelier⁵. Il est incontestablement présenté comme le professeur européeniste toulousain associé à la naissance du droit communautaire. Enfin, Guy ISAAC possède de nombreuses distinctions honorifiques. En effet, il a été officier des Palmes académiques. Il a également été chevalier de l'Ordre National du Mérite et chevalier de la Légion d'Honneur. Puis, il a reçu la médaille René Cassin.

¹ G. ISAAC, *La procédure administrative non contentieuse*, Thèse Toulouse, 1968, LGDJ, p. 7.

² *Mélanges en hommage à Guy Isaac : 50 ans de droit communautaire*, Tome I, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse I capitole, 2004, p. 7 et 8.

³ Expression utilisée par G. ISAAC. Voir M. BLANQUET, « Guy Isaac », *Association française d'études européennes*, 29 mai 2019.

⁴ Publiée chez LGDJ.

⁵ *Mélanges en hommage à Guy Isaac : 50 ans de droit communautaire*, op. cit., p. 5.

